

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Plaine de France »

Mercredi 14 mars 2012, de 09h30 à 13h00

Salle Saint Louis, Allée de Sully

95270 Viarmes

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois, et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Plaine de France » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite de nombreuses interventions :

- pour préciser l'articulation entre SRCE et SDRIF : les deux démarches sont complémentaires, leurs calendriers sont pratiquement concomitants et un dialogue régulier entre responsables des deux démarches est à l'œuvre ;
- pour vérifier que le SRCE a bien vocation à être pris en compte dans les projets d'infrastructures et d'urbanisation, ce qui est prévu ;
- pour s'assurer que le SRCE est bien élaboré avec une approche homogène sur le territoire francilien, basée sur une analyse fine de l'occupation du sol, une consultation de nombreuses associations et structures locales, etc.
- pour clarifier le rôle que le SRCE peut jouer vis-à-vis du réchauffement climatique, à savoir qu'en freiner l'impact n'est pas un objectif affiché du SRCE, mais qu'en facilitant la mobilité des espèces, le SRCE peut permettre à ces dernières de mieux s'adapter.

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité.

Ils permettent de clarifier certains **points transversaux** :

- la sous-trame nocturne n'a pas été retenue par le bureau d'études Ecosphère car les informations relatives aux nuisances que les activités humaines causent à la biodiversité nocturne demeurent insuffisantes, mais son identification pourra être un objectif du SRCE ;
- les réservoirs de biodiversité sont définis sur la base de zonages officiels (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) mais l'identification de la trame verte et bleue est réalisée avant tout en fonction des axes de circulation des espèces ;
- la prise en compte des pressions sur l'environnement, existantes ou liées à des projets, est indispensable. Elle est réalisée à travers la prise en compte du SRCE dans les dispositifs et démarches comme le SDRIF ;
- la prise en compte des axes routiers comme points de blocage aux déplacements des espèces doit inclure la taille de l'infrastructure, mais son trafic est également déterminant ;
- quelques demandes d'explication ou des propositions de reformulation sont émises pour les textes des légendes, notamment sur l'expression « front urbain menaçant » ;
- le choix des périmètres retenus pour les ateliers territoriaux a uniquement vocation à servir à l'organisation de ces réunions.

Des **observations spécifiques à certaines cartes** interviennent également pendant l'atelier

1. *réservoirs de biodiversité* : certaines zones qui pourraient présenter des enjeux importants ne sont pas systématiquement retenues comme réservoirs (notamment les espaces naturels sensibles), mais pris en compte en fonction des données disponibles ;
2. *sous-trame boisée* :
 - il pourrait être établi une distinction entre corridors forestiers et inter-forestiers ;
 - une attention particulière doit être prêtée aux noyaux de population de cerfs, et aux problèmes de collisions qui peuvent en résulter ;
3. *sous-trame herbacée* :
 - l'élaboration de la sous-trame herbacée a vocation à prendre en compte les bandes enherbées en bord d'infrastructures linéaires ;
4. *sous-trame grandes cultures* : elle assure de la bonne prise en compte d'espèces dont les grandes cultures sont les espaces de prédilection en termes de passage et de reproduction
5. *sous-trame bleue* : outre les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, il faudrait aussi identifier les échanges latéraux, à travers un état des lieux des berges.

Des précisions sur les caractéristiques du territoire

Des informations sont apportées par les participants pour compléter ou préciser les premiers rendus cartographiques :

- des enjeux à identifier aux alentours de la Forêt de Chantilly, et sur la région picarde (un des derniers points de liaison forestière entre l'Île-de-France et la Picardie) ;
- quelques corridors inter-forestiers peuvent être identifiés, notamment entre la Forêt de Carnelle et celle de L'Isle-Adam (en passant par les communes de Presles et de Mours) ;
- la présence de nombreux villages qui se succèdent et sont urbanisés de manière continue, entre Enghien et Bessancourt, risque d'empêcher une amélioration significative des déplacements des espèces entre la Forêt de Saint-Germain et celle de Montmorency ;
- une butte boisée, à cheval sur les communes de Moussy-le-Neuf, Longperrier, Othis, représente une zone boisée à forts enjeux puisque les communes concernées souhaitent réhabiliter ce site qui connaît une forte « cabanisation », pour en faire une réserve naturelle ;
- à l'est de Dammartin, des données notables en termes de collision ; et, dans les alentours, des enjeux liés aux corridors boisés sont à identifier ;
- il est noté une forte régression des surfaces herbacées sur la Plaine de France et la Vallée des Ysieux, et les populations qui y sont liées sont fortement fragilisées ;
- il est possible de relier la butte de la Goëlle et celle de Montgé, en dépit de la présence entre les deux, d'une voie de chemin de fer et de la Nationale 2 ;
- à côté de l'île des Aubins, le secteur de Beaumont marqué comme sous-trame de grande culture, ne sera bientôt plus une zone agricole, car 10 hectares ont vocation à y être boisés ;
- les projets d'urbanisation autour de Roissy n'apparaissent pas suffisamment, notamment au nord et à l'est.

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Francis REDON, ENVIRONNEMENT 93 : Je trouve que ce que vous proposez est très vertueux. Par contre, des éléments me gênent. En fait, vous vous situez en dessous du SDRIF. C'est-à-dire que le SDRIF va décider un certain nombre de choses. Et j'ai l'impression que le SRCE est en train d'essayer de récupérer les miettes de ce que va vous laisser le SDRIF. Le SDRIF a un certain nombre de projets, qui sont, pour la Région et en particulier peut-être autour de la Plaine de France, très contestables. On continue à grignoter, ou du moins à entamer beaucoup les terrains agricoles. En Seine-et-Marne, on recrée du terrain agricole, mais on rajoute des déchets un peu partout ; quand on rajoute des déchets, on ne mesure pas forcément tout ce qui se passe autour. Et je trouve que la biodiversité est réellement en danger en fonction de tout cela. Donc, ce qui me gêne, c'est que le SRCE aurait dû se trouver dans le SDRIF, c'est-à-dire que ce qu'on fait là, il aurait fallu le discuter au niveau du SDRIF et ne pas attendre que le SDRIF soit établi et qu'ensuite on essaie de recoller les morceaux, et la biodiversité, avec ce que nous laisse tous les projets d'urbanisation, d'étalement, de densification. Donc là je trouve qu'il y a quand même de très grosses limites à ce qui est réalisé dans le SRCE.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Merci de la question, je pense que beaucoup de gens auront des questions sur les liens entre le SDRIF et le SRCE. Nous ne nous situons pas du tout en dessous du SDRIF. Dans les faits, en ce moment même, le SDRIF est en cours de révision. Du coup les calendriers d'élaboration du SRCE et de révision du SDRIF sont concomitants. On rencontre très régulièrement les responsables de la révision du SDRIF – c'est facile pour nous, puisque c'est le Conseil régional - mais aussi l'IAU, la DRIEA, la DRIEE... On est tous autour de la table très régulièrement, pour discuter de la façon dont ce que nous identifions dans le SRCE va être pris en compte dans le SDRIF – et vice et versa, c'est-à-dire qu'encore une fois, on n'est pas du tout sur une logique de transmettre de l'information aux gens du SDRIF pour qu'ils voient ce qu'ils peuvent en faire. Les deux parties sont plutôt dans une logique : comment faire l'un et l'autre pour prendre l'information ? Donc le SRCE n'est pas dans le SDRIF. Je considère – c'est mon point de vue personnel, cela peut se discuter – que c'est mieux, pour la simple et bonne raison que l'on peut ainsi aller beaucoup plus loin. Evidemment vous imaginez bien que lorsqu'on élabore le SDRIF, il y a beaucoup de choses à prendre en compte, pour faire sortir des projets, pour faire sortir une cartographie. Nous, quand on va sortir la cartographie du SRCE, on va évidemment prendre en compte les projets d'aménagement, d'urbanisme, les documents d'urbanisme, etc. Mais on va pouvoir aller très loin sur les continuités, les réservoirs et sur les zones où il y a des enjeux. Et on pourra dire : là il y a un enjeu. On sera libre de le dire dans le schéma. Aujourd'hui on se met en mesure de dire aux gens qui élaborent le SDRIF : les enjeux sont là. Elles seront dans le SRCE, elles seront visibles de tous. Pour vous aussi. On compte donc aussi sur vous pour dire : regardez le SRCE, je ne retrouve pas la zone à enjeux telle qu'elle dans le SDRIF. Et ensuite nous aussi on milite pour que toutes ces zones à enjeux soient prises en compte dans le projet de SDRIF. Donc évidemment le projet de SDRIF est quelque chose qui est assez large, assez complexe à élaborer. On ne va pas vous dire que l'enjeu de biodiversité va être l'enjeu majeur sur toutes les zones de toute l'Île-de-France. Ça serait vous mentir. Mais en tout cas aujourd'hui, nous sommes là pour vous amener le plus d'informations possibles. On va vous présenter des cartes qui amènent beaucoup d'informations ; je le dis d'autant

plus facilement que ce n'est pas moi qui les ai faites. Elles sont très bien faites. On va voir le type d'informations qui va vraiment être pris en compte dans le SDRIF. On fera tout pour que ce soit le cas. Évidemment c'est un peu difficile de vous dire aujourd'hui qu'il va faire de tout ça, puisqu'on ne l'a pas : le SDRIF est aujourd'hui en cours de révision. Mais on n'est pas du tout en dessous du SDRIF. Et quant au schéma de tout à l'heure, je vous l'ai remis, pour vous montrer qu'on est tout de même sur la petite boîte verte, « documents d'urbanisme des collectivités », qui prennent en compte le SRCE. Donc les Lois Grenelle disent : le SDRIF doit prendre en compte le SRCE ; on ne dit pas : le SRCE dit des choses et le SDRIF en fait ce qu'il veut. Le SDRIF « prend en compte » le SRCE. Il y a même un lien réglementaire entre ces deux documents. Je ne sais pas si vous êtes totalement rassuré. Je ne réponds pas à votre question sur les terres agricoles parce qu'on va la traiter ensuite, je peux juste vous dire qu'au niveau du Conseil régional en tout cas, c'est une orientation très forte sur l'arrêt de la consommation des terres agricoles. Que c'est déjà dans nos projets depuis 2008. Et c'est quelque chose qui va être encore plus affirmé dans le prochain SDRIF : l'arrêt de la consommation des terres en zone périurbaine. C'est quelque chose qui risque d'être encore plus affirmée dans le projet.

Mireille LOPEZ, Nature Environnement 77 : Je souhaiterais vous poser une question concernant les études qui ont été faites. Nous nous sommes aperçu que dans le 77, il y avait énormément plus d'études qui avaient été faites sur le sud que sur le nord. Alors à partir du moment où vous allez vous baser sur des études, ne va-t-il pas y avoir un déficit sur certains secteurs, du fait du manque d'études sur ces secteurs ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Effectivement vous avez raison, il y a beaucoup moins d'études, notamment sur la Seine-et-Marne centrale, et également sur la Seine-et-Marne du nord... au nord de la Marne. Et on en a beaucoup sur la Marne, et il y en a bien sûr beaucoup sur le sud de Seine-et-Marne. Pour différentes raisons. Je vais vous rassurer tout de suite. Le SRCE et les cartes d'analyse, notamment des sous-trames que je vous présenterai plus tard, ne sont pas une compilation des études existantes. Heureusement d'ailleurs. C'est une approche complètement originale. C'est une approche homogène sur le territoire. Qui tient compte d'un certain nombre de paramètres. Je vais vous les présenter plus tard, donc je ne vais pas rentrer dans les détails. Mais avec une analyse de l'occupation des sols très fine, la consultation de nombreuses associations et structures qui possèdent l'information, avec le souci d'homogénéisation pour qu'il n'y ait pas de territoire « creux » si je puis dire, pour lequel il n'y aurait pas de réservoir de biodiversité, du fait par exemple d'une insuffisance de zones protégées ou autre. J'en parlerai après. Normalement ça devrait balayer vos craintes, et on pourrait d'ailleurs le constater sur vos cartes. Eventuellement intervenez, en précisant s'il y a un manque dans tel ou tel endroit. On n'est évidemment pas à l'abri d'oublier tel ou tel point. Mais c'est une approche qui est extrêmement modeste.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie pour ces éléments de réponse.

Gilles LECUIR, Natureparif : Sur la question de la pression de l'information, nous avons réalisé notamment un inventaire des études réalisés autour de la trame verte et bleue, autour de la nature en général, dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages. Qui est une mission qui nous a été confiée par l'Etat. Effectivement ce travail fait apparaître qu'il y a des zones de l'Île-de-France relativement bien connues par rapport à d'autres territoires en France. Mais qu'il y a effectivement des zones sur lesquelles nous n'avons pas identifié d'études réalisées... Nous avons une cartographie qui est disponible sur notre site internet. De même que l'ensemble de ces études. Il y a tout ça. L'existence de ces études. Donc il y a un travail qui peut être fait par l'ensemble des acteurs – quel que soit leur niveau d'information – pour tenter de répondre à ces blancs. Par exemple, en leur faisant des diagnostics écologiques du territoire là il y a très peu formation. Les collectivités locales sont évidemment en première ligne. Et ce sont des dispositifs cofinancés par le Conseil

régional d'Île-de-France – vous nous facilitez le travail. Nous inventons, à Natureparif, ce que nous appelons des inventaires-éclair, dans ces zones qui, pour une partie, restent intéressantes du point de vue de la biodiversité. On organise chaque année un inventaire-éclair, une journée de sensibilisation, avec des naturalistes, pour donner envie aux associations naturalistes ou aux acteurs de terrain, par exemple, pour lancer des études et en savoir plus.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces précisions sur le rôle de Natureparif. Est-ce que vous souhaiteriez poser d'autres questions ? Peut-être revenir sur l'articulation de ces deux documents d'urbanisme qu'on a évoqué, ou d'autres sujets avant qu'on rentre dans les débats spécifiques à ce territoire.

Patrice FEBVRET, de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France : Je voulais simplement rebondir sur l'intervention du représentant de la Région que j'ai entendu tout à l'heure. Parce que nous pensons nous aussi qu'un des principaux enjeux du SDRIF – mais comme aussi sans doute du SRCE pour la biodiversité – c'est de parvenir enfin à diminuer la consommation des espaces agricoles et naturels par l'urbanisation mais aussi par les infrastructures, etc. Donc je pense que c'est l'enjeu fondamental. La crainte que l'on peut avoir quand même, c'est d'arriver à un territoire à deux vitesses, avec d'un côté des secteurs surprotégés, et par ailleurs des espaces où la consommation continue à aller tout azimut. Par exemple, le secteur de Roissy comprend énormément de projets d'urbanisation, de zones d'activités, chaque commune a encore sa zone d'activités, ses infrastructures, et même un parcours de golf. La consommation continue de plus belle. Alors ne va-t-on pas, dans ce SRCE, prendre ce qui reste une fois le SDRIF fait, et puis on va surprotéger ce qui reste. Alors qu'en le surprotégeant, on amène des contraintes sur le développement ultérieur de la zone d'activités agricoles.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Y a-t-il d'autres témoignages, soit pour souligner des inquiétudes, comme cela vient d'être fait, soit pour obtenir des précisions sur ce qu'on vient de vous présenter ?

Stéphane LUCET, DRIEE : Juste une question sur la spécificité de la région francilienne. La région est évidemment caractérisée par le milieu urbain très particulier, très spécifique dans l'agglomération de Paris. Le secteur de la Plaine de France est partagé entre le nord qui est resté très agricole, avec de grands espaces naturels, et le sud de la Plaine de France qui est très urbanisé. Pouvez-vous nous dire en deux mots comment vous avez intégré cet aspect particulier, d'une part l'hétérogénéité du territoire, et d'autre part la zone urbanisée d'Île-de-France ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : L'objectif est l'homogénéisation des informations sur le territoire régional. Certes, cette spécificité de la Plaine de France se retrouve sur d'autres territoires franciliens, avec une organisation qui concentre autour de Paris et dans sa proche couronne une urbanisation extrêmement dense et des projets. Ca n'est pas une question spécifique à la Plaine de France, même si évidemment elle a du sens ici. Pour toute l'Île-de-France, la question a été traitée de la manière suivante – et je pense que c'est Jean-Christophe qui vous le précisera tout à l'heure : dans le choix des sous-trames étudiées au travers d'axes d'analyses transversaux, pour que notamment la dimension des milieux urbanisés puisse être croisée avec les différentes sous-trames. C'est peut-être un tout petit peu tôt pour vous dire tout ça, parce que ça va prendre tout son sens dès que Jean-Christophe aura commencé à vous éclairer sur la méthode qu'on a retenue en Île-de-France. J'insisterai juste pour dire encore, en deux mots, que pour intégrer la dimension des espaces agricoles notamment, l'Île-de-France a fait un choix très particulier – tout à fait justifié et qui vous permet d'avoir aujourd'hui une réflexion très intéressante sur les espaces agricoles – d'identifier comme une des sous-trames de la trame verte et bleue francilienne, les

grandes cultures. Je ne sais pas si ça suffit pour répondre à ce stade, en tout cas je pense que vous allez voir s'éclairer ces explications au travers de la présentation de Jean-Christophe Kovacs.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Ça ressemble beaucoup à une transition, donc à moins qu'il y ait d'autres questions dans la salle... Juste, avant que je ne passe la parole à Jean-Christophe, pour revenir sur les éléments de méthodologie, je vous rappelle que le petit dossier qui vous a été remis à l'entrée, sera étoffé après la pause, car on va vous distribuer encore autre chose. Vous avez d'ores et déjà un petit dépliant qui a été fait par le Ministère en charge du Développement durable et qui présente la trame verte et bleue. Ça peut vous apporter un éclairage complémentaire à celui qui a été fait par l'Etat et la Région. Donc maintenant Jean-Christophe va vous éclairer sur le fond et la manière dont on travaille.

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Marc LAPORTE, Conseil Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre (CRPF) : Je répèterai ce que j'ai dit à une réunion SRCE précédente, c'est qu'au niveau du choix des espèces, nous sommes opposés au cerf, car il est en extension partout. On a ici, dans cette région, un gros problème de sécurité publique et un problème de zone non-chassée et non-chassable, puisque ce sont des petits massifs au milieu des lotissements. Cette extension du cerf continue. On s'opposera à tout projet qui faciliterait encore un peu plus l'extension du cerf dans des massifs où on ne pourrait pas maîtriser ces populations. Sachant que ça devient de plus en plus difficile là où il est, et on a de gros problèmes forestiers et parfois des problèmes de collision sur les routes. Donc je tenais à répreciser cet aspect des choses : c'est faire preuve d'une totale irresponsabilité que d'inclure le cerf dans cette trame verte et bleue, dans la région parisienne. Il n'y a que quatre régions en France qui ont retenu le cerf. La trame verte et bleue n'est pas le bon outil pour veiller à réguler l'extension de cet outil.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Attend-on des réactions sur cette intervention, ou est-ce que ça vous inspire d'autres remarques, d'autres réflexions ? Soit des messages à faire passer, soit des questions sur la méthode ?

Mireille Lopez, Nature Environnement 77 : Concernant les réservoirs de biodiversité, je voudrais avoir des informations. Il y aura ces réservoirs, et le reste. Au niveau des rivières par exemple, il y aura plusieurs catégories, des rivières qui sont en bon état, celles qui sont en moins bon état, et les troisièmes un petit peu délaissées. Donc je voudrais avoir des explications sur ce sujet-là.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : N'ayez pas d'inquiétude, cela ne se résume pas aux réservoirs institutionnels. Il s'agit évidemment de réservoirs qu'il faut prendre en compte de manière indispensable, et il peut d'ailleurs y avoir des propositions complémentaires sur les espaces où il y aurait une insuffisance de réservoirs de biodiversité. Et on peut être amené à faire des propositions dans ce domaine-là. Mais en l'occurrence, l'élément important, c'est surtout les axes de circulation pour les espèces à travers ces territoires, et comment on arrive à maintenir une connectivité entre ces différents territoires – ça c'est le point clef – et qui va permettre d'identifier des points sensibles qui sont bien souvent en dehors des réservoirs. Il doit y avoir une politique soit de préservation soit de restauration, afin d'assurer des couloirs écologiques fonctionnels. Ceci est un premier point. Quant aux milieux aquatiques, vous faites plus référence en réalité à la vie sous l'eau. En l'occurrence on s'intéresse là-aussi à la connectivité de ces habitats, plus qu'à leur qualité. Et sont

identifiés, par exemple, des tronçons couverts et qui posent des problèmes en déconnectant des bassins versants entiers, des cours d'eau principaux. Sont identifiés, éventuellement, des tronçons qui ont été très artificialisés – il y aurait des choses à faire – et évidemment des obstacles à l'écoulement, quel que soient les cours d'eau, même s'il est vrai qu'on tiendra compte de la nature, de l'importance biologique des cours d'eau. Des cours d'eau sont en bon état et évidemment, on cherchera à proposer le maintien en bon état. Il y a des cours d'eau plus stratégiques, qui sont en mauvais état, ou en moins bon état, en tout état de cause, mais qui sont stratégiques, des sortes de tronçons intermédiaires, tronçons en amont en bon état et tronçons en aval en mauvais état. On a des tronçons intermédiaires qui sont dégradés. Evidemment dans ce cas-là, s'il y a des enjeux ou des connexions pour des espèces aquatiques, des propositions seront faites pour considérer que ce seront des tronçons prioritaires d'actions, puisque cela permettrait de restaurer les continuités écologiques sur les continuités écologiques.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Jean-Christophe pour ces éléments de précision – est-ce que vous souhaitez avoir d'autres précisions avant que l'on vous présente les cartes auxquelles cette méthodologie a permis d'aboutir ?

Benjamin LAMIDEL, DREAL Picardie : J'avais une question par rapport aux sous-trames choisies dans le cadre du SRCE. Et notamment parce que l'Île-de-France est très fortement urbanisée. Je voulais savoir pour la sous-trame urbaine, comment a-t-elle été prise en compte dans votre étude ? On sait qu'en milieu urbain, il peut y avoir une biodiversité, qui n'est pas forcément la même, dans les réseaux herbacés ou dans les parcs. Une biodiversité assez spécifique aux jardins, aux milieux urbains. Est-ce que ça a été pris en compte, ou les réseaux sont-ils déjà suffisamment denses ?...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Deux réponses. D'abord, on croit que l'Île-de-France se résume à Paris et à la banlieue, or si vous voyez la carte derrière moi, vous vous apercevez de la grande proportion d'espaces agricoles en région francilienne. Même s'il y a un grignotage, des terres agricoles notamment. Mais on est encore dans une région très agricole, et avec des massifs forestiers importants eux-aussi, etc. et on a une biodiversité, quand on compare la biodiversité d'Île-de-France avec les régions voisines. On est tout à fait dans la norme, malgré l'importance de l'urbanisation. Je ne dis pas pour autant que l'Île-de-France est hyper-rurale, et qu'il n'y a pas de ville. L'une des caractéristiques qui fait la différence avec tous les SRCE de France, c'est que la ville y représente un poids qui est considérable, et surtout elle est au centre du système, et dans la mesure où nous sommes dans un Etat jacobin, Paris est relié à l'ensemble de la province de manière centrale, et donc la caractéristique de cette région, c'est d'avoir un système en étoile, avec des infrastructures qui rayonnent autour de Paris et qui découpent le territoire en tranches. Et évidemment, plus on se rapproche de Paris, plus le découpage est important. En plus, comme c'est une agglomération importante, il y a plusieurs villes, plusieurs infrastructures qui contournent Paris, et donc non seulement on a un réseau d'infrastructures en étoile, mais en plus c'est organisé en cercles concentriques. Des cercles concentriques soit d'infrastructures routières, soit d'infrastructures ferroviaires, ou d'autres d'ailleurs (lignes électriques, etc.). Maintenant, votre deuxième question. Il n'est pas possible de distinguer, comme ça, un espace purement urbain, et un espace rural. On passe en réalité de manière progressive, de la campagne à la ville, avec un front urbain plus ou moins dense, plus ou moins important. Les trames sont traitées ainsi : il y a la trame boisée, qui va des forêts jusqu'aux bois en ville, aux bosquets, aux parcs en ville, aux alignements d'arbres. Idem pour les trames herbacées : il y a des friches urbaines, des infrastructures importantes (plateformes aéroportuaires...) qui représentent des espaces herbacés importants, etc. Tous ces éléments font partie de la trame verte. On a des choses importantes dans ce domaine-là. En réalité, les écosystèmes intra-urbains sont pris en compte dans ce système-là. Evidemment, il y a des propositions et des politiques de la biodiversité qui seront forcément différentes en ville par rapport à

celles menées en zone rurale. Il y a des mesures spécifiques qui seront mises en œuvre, mais il y a une analyse en continuité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Jean-Christophe. On va prendre une ou deux dernières questions. Puis on fera une petite pause avant de travailler spécifiquement sur les cartes du territoire de Plaine de France.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : N'aurait-il pas été judicieux de rajouter une sous-trame nocturne également, pour prendre en compte la pollution lumineuse ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est un sujet très intéressant, pas très facile à traiter, pour de multiples raisons. Pour ceux qui s'intéressent au sujet, il y a de l'information sur internet, et il existe un certain nombre de structures, d'associations spécialisées, qui ont produit des cartes lumineuses. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces cartes sont – le terme est peut-être mal choisi – des « fausses cartes », car l'image n'est pas une image réelle de la pollution lumineuse, c'est le résultat d'une interprétation ; or, elle se travaille à l'échelle très locale, et les données locales, à l'exception de quelques territoires où il y a eu des études très concrètes, ne sont pas suffisantes pour qu'on puisse avoir une approche homogène à l'échelle du territoire. Mais c'est un vrai sujet, c'est un vrai progrès vers lequel il va falloir tendre dans l'avenir. Rappelons que le SRCE doit être révisé tous les six ans, cela pourra donc y être intégré. Par ailleurs, rappelons que pour les espèces végétales, il n'y en a pas à ce jour qui soit retenue dans la trame verte et bleue, au niveau national. C'est une volonté et un travail qui a été fait par le Muséum et Conservatoire botanique national, qui couvrent le territoire national ; par-contre, il est prévu que cela viendra – des travaux en ce sens existent déjà et sont très intéressants dans ce domaine – mais ça sera inclus dans les révisions de ces schémas, qui interviendra tous les six ans. Alors pourquoi pas la lumière, dans cette révision.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Une autre intervention, avant que je ne donne la parole à Natureparif.

Stéphane LUCET, DRIEE : Une question sur les espèces-supports retenus pour le SRCE. Certaines ont été affectées par le réchauffement climatique. Je voulais vous interroger là-dessus, on voit assez bien l'influence du réchauffement climatique sur les mouvements d'espèces, sur les problématiques de trame bleue et trame verte. En particulier, comment un SRCE peut-il influencer sur ce type de problématique ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : En fait, cela est fixé dans la loi. Les Lois Grenelle précisent que les SRCE sont également établis en vue de permettre et de faciliter les mouvements d'espèces. Ce n'est pas le SRCE qui va arrêter le réchauffement climatique. Ce n'est pas là-dessus que cela se joue, c'est en réalité sur les continuités écologiques. Soit on ne fait rien et on continue à fractionner l'espace, et dans ce cas certaines espèces seront bloquées dans leur réservoir actuel, car elles régresseront, car les espèces ne pourront pas satisfaire tous leurs besoins dans les réservoirs desquels elles ne pourront bouger – un point fondamental que nous n'aurons pas le temps de développer ici : sur un territoire, si vous prenez des réseaux de mares, vous avez constamment des mares qui tournent et qui captent les espèces selon les conditions climatiques, en cas d'année sèche, vous aurez 50% des mares qui n'auront pas les espèces les plus sensibles, et en cas d'années humides, on connaîtra une relocalisation de ces milieux-là... or, ces vas-et-viens sont déterminants, et il s'agit de les permettre. Il faut permettre aux espèces de circuler, de recoloniser ou de repeupler un territoire. Ce n'est pas le SRCE qui va directement changer la donne sur le réchauffement climatique. Mais il peut faciliter l'adaptation des espèces en permettant leurs déplacements.

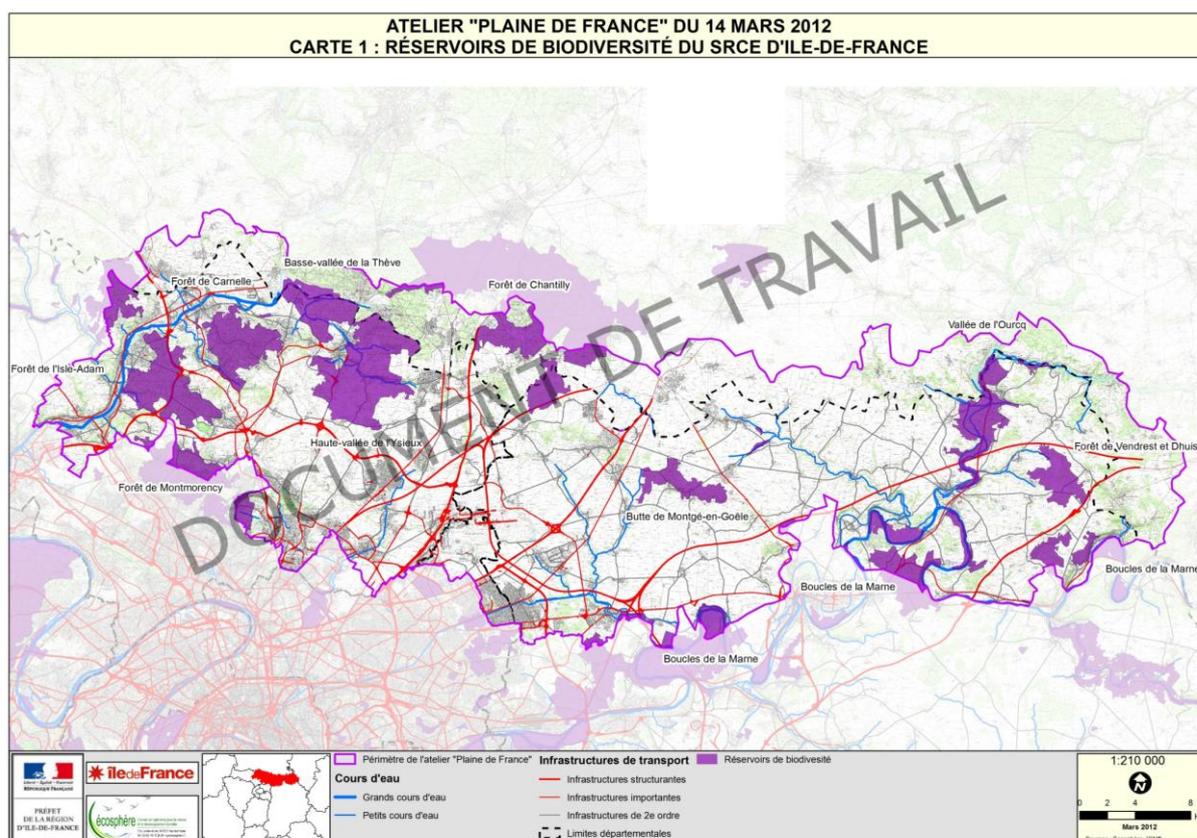
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, et maintenant une dernière intervention.

Gilles LECUIR, Natureparif : Je voulais attirer votre attention sur le sujet suivant. Dans les sources de données, que nous réalisons avec l'IAU, une cartographie des éléments structurants du paysage rural, intégrée dans cette démarche et qui va être aussi mise à disposition de pratiquement l'ensemble des acteurs franciliens qui voudraient l'utiliser, pour décliner à leur propre échelle la démarche qui est faite à l'échelle nationale, car beaucoup de collectivités sont en train de faire leur propre trame verte et bleue, à l'échelle qui est la leur, nourrie évidemment de l'exercice régional. Je voulais ajouter quelques éléments concernant l'état de la biodiversité en Île-de-France. Je vous renvoie vers les documents que nous avons publiés, notamment celui publié fin 2011 consacré à la résilience. Je voulais rajouter que les pressions se sont avérées plus forte en Île-de-France qu'autour de l'Île-de-France sur un certain nombre d'espèces (oiseaux...). On a montré que la pression sur les oiseaux en milieu agricole était plus importante en Île-de-France que dans les régions et départements limitrophes. Donc, il y a bien un enjeu plus fort sur notre région, notamment du fait des infrastructures, mais aussi des pratiques, notamment celles liées à l'agriculture intensive. Enfin, sur le retard des espèces, il y en a un constaté sur l'évolution du climat. Par exemple, on constate une remontée vers le nord des oiseaux et des papillons, mais on constate dans le même temps qu'ils remontent moins vite que le climat. Donc il y a aussi un enjeu à créer des continuités qui permettent de limiter les dégâts au niveau du mouvement des espèces vers le nord. Donner plus de chance à des espèces qui subissent le changement climatique, voilà l'enjeu. Enfin, dernière chose, dans les états de santé de la biodiversité, publiés fin 2011, on a aussi montré des données concernant l'impact de l'éclairage nocturne ; c'est un sujet complexe, puisqu'outre l'impact négatif sur certaines espèces, il y en a des positifs comme pour les chauves-souris qui y trouvent des sources d'insectes. On en est à un état de la connaissance qui est complexe. Nous conseillons des mesures dites « sans regret ». Pour autant, sur l'impact précis sur les espèces, on est aujourd'hui dans une connaissance qui ne permet pas d'agir plus finement que cela.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Petit complément, sur les chauves-souris, des espèces sont attirés par les lampadaires, mais d'autres pas.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci beaucoup. On a donc parlé de : pollution lumineuse, changement climatique... et d'éléments de méthodes. Après la pause de 20 minutes, vous verrez sur votre gauche en sortant de la salle un jeu de 5 cartes et des post-it, vous devrez prendre un type de carte chacun et des post-it pour pouvoir faire des annotations au cours de la seconde partie de l'atelier.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Stéphane LUCET, DRIEE : J'ai une question sur la cohérence de la cartographie, au niveau des zones violettes, dans le secteur de Chantilly. On a une zone violette, côté Île-de-France, au sud de la Forêt de Chantilly. Côté Picardie, on a également une tâche violette sur Chantilly. Et entre les deux, ça continue, or ce n'est pas en violet. Et à mon avis – bien que je ne connaisse pas forcément le terrain – je sens que les enjeux sont, là, assez similaires aux deux tâches violettes. Et je crains que ce ne soit pas très cohérent de ne pas avoir intégré une zone violette plus grande, en cohérence. Je pose la question.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Je vais essayer de répondre. Celui-ci est éliminé pour la raison suivante. C'est un bois qui est urbanisé. Très largement. C'est très mité. On a relativement peu d'échanges. Ce n'est pas qu'il n'y en a pas. Mais, tout d'abord, on manque de données parce que nous ne sommes plus sur le territoire francilien. On est passé du côté picard. On n'a pas les informations spécifiques sur ce secteur. Ici, en fait, il faut vérifier les différents points. Sauf erreur, ces espaces-là ne sont pas conformes aux zonages officiels. Dans la partie val d'oisienne. Et une partie, picarde, de l'autre côté, on n'y a pas non plus les éléments de réservoirs de biodiversité disponibles. Et on n'est pas dans des espaces type ZNIEFF, réserves naturelles, etc. Entendons-nous bien, sur le plan de l'analyse fonctionnelle : dans les cartes que je vais vous présenter après, ces espaces sont totalement pris en considération. C'est-à-dire qu'ils sont pris en compte pour la circulation des espèces, et notamment dans le cadre de la trame forestière. J'ai rappelé tout à l'heure qu'il y aura des propositions de compléments de réservoirs de biodiversité qui pourront être fait. Et de ce point de vue-là, les remarques et propositions qui vous pourrez faire seront

prises en considération. Cela ne signifie pas qu'à chaque fois que vous désignerez un réservoir de biodiversité, cela sera pris comme tel, car, en effet, cela doit correspondre à un certain nombre de critères importants, de présence d'espèces, d'enjeux naturalistes, mais c'est quelque chose qui est envisageable. On n'est pas à l'abri de ce genre de choses.

Stéphane LUCET, DRIEE : J'insiste un tout petit peu sur cet aspect que tu viens de citer. Effectivement, je ne doute pas un instant qu'il sera pris en compte dans les aspects de la trame. Mais je m'inquiète du fait que cet espace ne soit pas pris en zone violette parce qu'il y aurait une connaissance insuffisante dessus. Même si je ne connais pas suffisamment le territoire, je pressens qu'il y ait des choses aussi intéressantes qu'au nord et au sud.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Attention, cela n'est pas un problème de méconnaissance du territoire, c'est un problème d'officialisation des zonages. Là, soit on a des ZNIEFF, soit on a des zones de PADD (Projets d'Aménagement et de Développement Durable), soit on a – utilisons ce terme pour simplifier – des réserves naturelles, de différents types. S'ils ne sont pas reconnus dans l'un de ces cadres-là, ils ne peuvent pas être reconnus comme réservoirs de biodiversité officiels. Par-contre, je vais redire ce que je disais, ça ne veut pas dire qu'on n'est pas en capacité de dire que tel ou tel espace est stratégique, qu'il faudrait qu'il soit intégré. Ça peut être un manque, on n'est pas à l'abri d'une erreur, même si je pense que cela a été bien fait. Mais je vérifierai pourquoi cet espace n'a pas été intégré.

Jean-Luc HERCENT, PNR Oise Pays de France : Par rapport aux enjeux écologiques, ce secteur, dont on parle, pour nous c'est évident que c'est important. Dans la révision de notre Charte, cela fait partie des sites d'intérêt écologique majeurs, puisque ce sont des « réservoirs » pour certains cortèges floristiques qui sont tout à fait uniques, y compris à l'échelle de la région picarde. Néanmoins, c'est vrai que par rapport à l'approche officielle, cet espace avait été approché comme pouvant intégrer le réseau Natura 2000. Et quand la concertation a eu lieu, des espaces ont été supprimés, des choix ont été fait indépendamment des raisons écologiques. Donc c'est qu'aujourd'hui, en termes d'enjeux écologiques, c'est aussi important que ce qui se trouve au nord et au sud de cette zone. Et par ailleurs, cela sera peut-être vu dans les cartes en termes de continuités, mais c'est vrai que c'est là que se passe le dernier point de liaison forestier entre les massifs d'Île-de-France et la Picardie.

Brigitte BAGUIER, Commune Dammartin-en-Goële : Bonjour. On est en train de travailler avec la Région sur le cas de l'espace entre la Butte de Montgé-en-Goële et la Forêt de Chantilly. On voudrait qu'elle soit reliée aux buttes de la Goële.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : J'y reviendrai lorsque je traiterai la sous-trame boisée.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On a identifié une zone qui semblait peut-être devoir être renforcée. Sur cette question des réservoirs de biodiversité, d'autres remarques, d'autres questions ?

Odile DROUILLY, CAUE Val d'Oise : Une question d'ordre générale. Vous n'avez pas parlé des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans vos critères pour identifier les réservoirs de biodiversité. Comment ont été pris en compte les ENS ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est un débat qui a eu lieu au CSRPN. Puisque ça a été acté avec eux. Il y a eu une discussion sur les ENS. Mais notons que ça n'est pas parce qu'un espace est classé en ENS qu'il représente forcément un intérêt en termes de réservoir de biodiversité. L'objectif, je le rappelle, c'est une ouverture au public et un maintien du caractère naturel

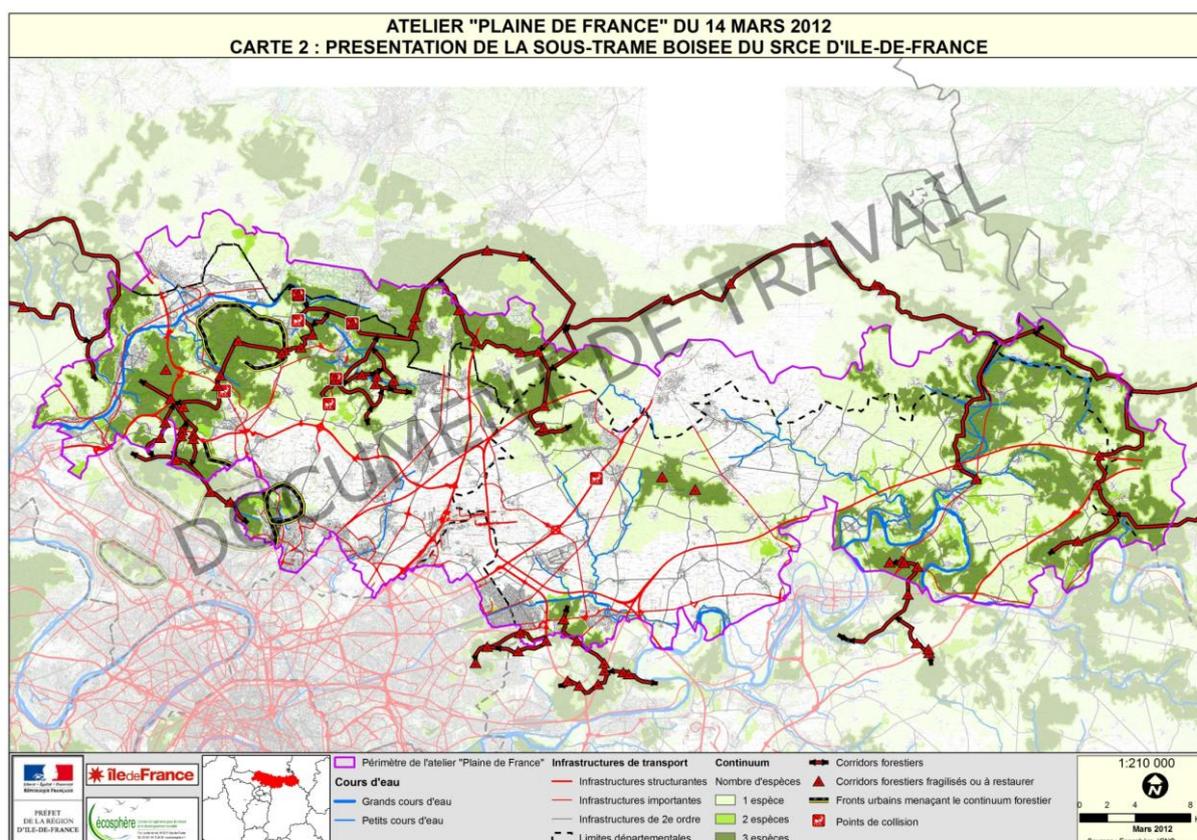
de l'espace, mais ça comprend un certain nombre d'espaces verts, des parcs urbains. Ça n'est pas forcément des réservoirs de biodiversité. Ce qui a été retenu par le CSRPN a été la chose suivante : les ENS les plus naturels sont pour la plupart déjà en ZNIEFF ou en Natura 2000, et donc ce qui restait n'a pas été considéré comme réservoir de biodiversité. J'en profite, enfin, pour dire qu'on a examiné de nombreux autres zonages. Aussi ce qu'on appelle le « cœur de nature », ou d'autres, qui apportent un plus par rapport aux inventaires existants. Par exemple, moi qui ai fait la révision de l'inventaire ZNIEFF du Val-d'Oise, j'en sais quelque chose : le premier inventaire du Val-d'Oise date du milieu des années 1990, et jette ses bases sur des données qui datent au mieux de 1995. Donc, bien évidemment, de nombreuses découvertes ont été faites, depuis, mais ça traitait à l'homogénéité de l'approche de l'échelon régional. On ne peut pas se permettre d'avoir des zooms nourris sur certains secteurs et rien sur d'autres, sous peine de générer des effets d'hétérogénéité importants.

Odile DROUILLY, CAUE Val d'Oise : On a un petit rectangle violet entre la Forêt de Carnelle et... Voilà... Là c'est parce qu'il y a la station d'épuration, d'eau potable...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est une ZNIEFF parce que vous avez des prairies humides avec deux espèces très rares (le silaifolia et une autre), que j'ai personnellement inventoriées. La zone a peut-être été détruite.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci à tous. Je vous propose qu'on passe à la carte suivante.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Stéphane LUCET, DRIEE : Vous avez figuré par un petit symbole violet les corridors forestiers fragilisés ou à restaurer. Certains de ces corridors ne sont pas à proprement parlé des corridors forestiers, mais plutôt des corridors inter-forestiers. Alors je ne sais pas dans quelle logique on se situe. Si on parle de corridors inter-forestiers, il y en aurait d'autres à montrer. Je pense notamment à celui entre la forêt de Carnelle et celle de L'Isle-Adam, en passant par la commune de Presles et celle de Mours. Et puis continuité aussi dans le secteur de Champagne, qui est aussi très fragilisé. Si on est dans cet esprit de secteur fragilisé, pour les déplacements d'espèces, il faudrait prendre en compte la notion de corridor inter-forestier.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Le travail n'est pas encore finalisé. Les ateliers permettent d'avancer. Une analyse beaucoup plus fine sera faite, qui vise deux choses : d'abord, le découpage au niveau des infrastructures des réservoirs de biodiversité, et dans ce cas ce ne sera pas juste des points mais même des linéaires qui seront fractionnant et seront identifiés. Simplement, par simplicité, on a repéré par un point une zone – qui peut être plus large en réalité – sur laquelle passe les espèces. Ça relève un peu de la représentation symbolique. On sait que là, ça circule, à l'intérieur du massif de Carnelle... qu'il y a circulation à l'intérieur... mais par-contre c'est sur les axes les plus importants entre les massifs qu'il y a un travail. Donc, deux travaux : d'abord, toutes les infrastructures qui sont susceptibles de fractionner les continuités, et ensuite les points de coupure sur les corridors et les continuités écologiques, inter-massifs.

Stéphane LUCET, DRIEE : Je ne doutais pas que Jean-Christophe KOVACS connaissait le sujet. Un deuxième point que je souhaite soulever concerne la limite du secteur qui nous intéresse, le périmètre de la Plaine de France. Notamment, on est sur une limite qui est d'ordre communale, qui a été prise pour tracer les traits violets. Entre Plaine de France et Plaine de Pierrelaye, sur lequel le Conseil général a désigné des espaces à reboiser, qui sont sensés faire continuité entre les grands massifs du Val-d'Oise, et jusqu'à la Forêt de Saint-Germain... Et en réalité cette continuité, c'est plutôt une continuité sur la carte, paysagère, puisque dans les secteurs de Plaine de Pierrelaye, qui seront amenés à être boisés, ils sont déjà partiellement ou totalement en rupture avec la Forêt de Montmorency. Et en même temps, je pense qu'il y a des enjeux de restauration, une opportunité, dans le cadre de projets.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Pour que ce soit clair pour tout le monde, ici il y a une grande plaine agricole, plaine de Pierrelaye, qui est constituée d'anciens champs d'épandage de la ville de Paris, et effectivement il y a un projet de reconversion en forêt. Alors, il a été dit que ce pourrait être une zone de continuité entre les Forêts de Saint-Germain et de Montmorency. Honnêtement, je ne le pense pas, pour la raison suivante : ici, un espace urbanisé depuis longtemps, assez large, entre le secteur d'Enghien et celui de Bessancourt, et ce ne sont pas seulement des franges urbanisées, ce sont des villages qui se succèdent et qui sont maintenant urbanisés de manière continue. Et on ne va pas démolir les villages. Ça fait pratiquement 1 km de large entre la Plaine et l'urbanisation, donc il y a de fait une déconnexion pour les espèces à distribution terrestre. Par-contre, les espèces à distribution aérienne, elles, peuvent avoir des échanges. Il y a des rapaces forestiers, des papillons forestiers, certaines chauves-souris, etc. Concernant à présent la liaison avec la Forêt de Saint-Germain, là aussi, la Seine constitue un axe d'urbanisation très important. Et le long d'une Nationale, on a une urbanisation en épaisseur. Donc la Plaine est quand même pour l'essentiel déconnectée. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de nombreux enjeux relatifs à la Forêt. Il y en a beaucoup, en l'occurrence, notamment créer des habitats écologiques. Mais en constituer pour les espèces à dispersion terrestre va être compliqué.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : D'autres précisions que vous souhaiteriez apporter sur cette carte ?

Marc LAPORTE, Conseil Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre (CRPF) : Quand vous avez fait vos corridors, avez-vous tenu compte des noyaux de population et de surpopulation des cervidés, pour définir ces corridors ? Puisque ça va poser problème. Je ne vous cache pas que pour nous, ce n'est pas du tout envisageable.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : J'ai entendu, ce n'est pas à moi de trancher. Je n'utiliserai pas le terme « surpopulation », c'est une appréciation économique. Mais sur le plan écologique, je dirais, en l'occurrence, que l'on a effectivement des zones de densité de cerfs. Un travail a été fait dans certaines zones pour identifier les massifs à cerfs, un travail spécial qui nous a servi pour les identifier. Après, attention, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de protection à faire à certains endroits, qu'il n'y a pas un intérêt légitime à défendre cette position, mais nous, ce que l'on apporte en l'occurrence, ce sont des données biologiques.

Marc LAPORTE, Conseil Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre (CRPF) : Je signale qu'il y a une forte population, et que cela menace même la biodiversité, donc il faudrait savoir ce que l'on veut. Le cerf, en principe, lorsqu'on regarde la définition de la trame verte et bleue, il ne passe pas le filtre 1. Il y a trois filtres, et il ne passe pas le filtre 1. Donc si vous voulez diminuer la biodiversité, on remet le cerf.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Je ne partage pas cette opinion.

Marc LAPORTE, Conseil Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre (CRPF) : Toutes les études montrent que lorsqu'il y a une surpopulation de cerfs, vous avez une diminution de la biodiversité.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je vous propose qu'on ne tranche pas le débat maintenant.

Marc LAPORTE, Conseil Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre (CRPF) : C'est quand même grave.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Votre message a bien été entendu, et d'ailleurs il est enregistré, noté avec fidélité. Après, je pense que nous ne sommes pas en capacité, là, tout de suite, d'apporter des éléments de réponse. Je vais tout de suite donner la parole à une autre intervention.

Antoine ROULET, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : J'avais quelques remarques sur la zone autour de Dammartin, qu'on ne voit pas. En fait, il y a un espace forestier à l'est, un espace forestier à l'ouest. La zone à l'est qui est une zone forestière isolée, le massif de Montgé. Sur les collisions de grande faune, à l'est de Dammartin, il y a pas mal de routes autour de ce massif, et donc un certain nombre d'informations sur les collisions. Ce n'est pas forcément important, mais il y a des circulations dans ce corridor forestier à l'est de Dammartin.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Attention à l'interprétation des données. Nous avons les données pour l'Île-de-France, nous ne les avons pas pour la Picardie. Je précise, car ce que vous voyez, c'est qu'on tombe sur des problèmes de « frontière », d'information à aller chercher, éventuellement de l'information disponible, mais concernant la Picardie, on ne l'a pas – ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a rien, il doit exister des sources d'information intéressantes et qu'il serait pertinent d'aller chercher...

Antoine ROULET, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Mais là, c'est juste au nord. A l'ouest de ça... Le petit massif forestier... Le contour de ça, il y a pas mal de collisions. Donc il y en a une qui apparaît...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Je vais vous expliquer. On a les collisions pour les territoires de l'ouest de l'Île-de-France, de manière relativement complète. Mais côté Seine-et-Marne, la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne a une base qui est beaucoup moins complète. Et donc on n'a pas toutes les données. Par-contre elles nous intéressent toutes ces informations. Et n'hésitez pas à nous indiquer les zones d'accidents. Attention : pour différentes raisons, les zones qu'on a représentées sont les zones des plus grosses espèces, cerfs et sangliers notamment.

Antoine ROULET, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : A part ça, je ne sais pas ce qu'est le front urbain menaçant le continuum forestier. Mais est-ce que là, il n'y aurait moyen de faire un front urbain, puisqu'en fait il y a des zones urbanisées à l'est et à l'ouest ?...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Le terme est mal choisi, et on doit modifier ce terme « front urbain menaçant le continuum forestier ». Ce n'est pas tout à fait ça en réalité, c'est tout simplement des problèmes d'isolement. Ce n'est pas la même chose d'avoir ponctuellement des risques d'urbanisation, et avoir réellement des secteurs isolés par l'urbanisation ou par de grandes infrastructures. A l'est, une forêt est totalement isolée du reste de la forêt de Montmorency, on a le nord de la Forêt de Carnelle... En dépit du « front urbain », certaines forêts ne sont pas forcément menacées, notamment si elles sont domaniales. On ne risque pas d'aller demain

défricher la forêt domaniale. Simplement, il est clair qu'il est très compliqué d'avoir des éléments biologiques au-delà de ces limites, c'est simplement ça qui doit être dit. Ce que je disais sur la Forêt de Montmorency, c'est qu'elle est menacée par un linéaire, c'est un vrai problème. Ailleurs, on a des boisements qui sont dans des zones plus rurales, ce qui ne veut pas dire que l'on n'a pas de problème d'urbanisation, mais qu'on est moins gêné par ce qu'on appelle les « fronts urbains ». J'espère que je réponds à votre question. Après, bien sûr, vous pouvez nous indiquer qu'il y a tel ou tel secteur sur lequel c'est un véritable enjeu. On ré-analysera ça, c'est l'enjeu de cet atelier.

Brigitte BAGUIER, Commune Dammartin-en-Goële : C'est un petit peu ce que je vous disais tout à l'heure. Relier la butte de la Goële à la butte de Montgé, c'est un enjeu. Je sais bien qu'une ligne de chemin de fer et la Nationale 2 nous séparent, mais c'est réalisable.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Ok, mais ça pose un problème. Les enjeux sont abordables de différentes manières, et c'est en partie un problème de politique du territoire. Je m'explique. Sur le plan biologique, des bois sont isolés depuis très longtemps. C'est comme ça. Ça n'empêche pas telle butte d'avoir du chevreuil ou du sanglier en population appréciable, et sans être accessible pour le cerf. Ce n'est pas forcément nécessaire de rendre tout accessible et de tout interconnecter. Pour certains groupes d'espèces d'ailleurs, ce n'est pas toujours souhaitable. Là en l'occurrence, des espaces sont historiquement des bassins de population des espèces, et sur lesquels il y a des accidents, ou là où l'on peut faire se déplacer ou non les espèces. Là où ce n'est pas possible de le faire, il faudra noter que certains secteurs sont naturellement non-accessibles... Je ne dis pas que dans le cas présent, ce n'est pas à faire. D'ailleurs des accidents ont déjà été notés. Si c'est juste pour faire l'aller-retour, on voit bien que le passage n'est pas un enjeu stratégique. Si c'est pour faire passer l'espèce vers un habitat, de manière stratégique, là c'est un enjeu important. Mais ça n'est pas forcément le cas.

Mireille Lopez, Nature Environnement 77 : C'est pour compléter. De Dammartin-en-Goële à une Forêt régionale... Là, un peu plus bas... On ne voit rien, il n'y a pas de suite vers cette Forêt régionale... En bas, par ici.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Mais ça ne mène nulle part, honnêtement... On est bloqué sur la Vallée de la Marne après. Ça va être très difficile que les espèces circulent. Je parle pour la grande faune.

Mireille Lopez, Nature Environnement 77 : Mais la grande faune, quand on redescend, sur certaines communes, ça amène à quelque chose.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Si vous regardez attentivement, en fait il y a bien la circulation d'une partie des cortèges.

Mireille Lopez, Nature Environnement 77 : Et je voudrais avoir une explication en bas, s'il y a, au bord de l'aqueduc de la Dhuis... Plus bas...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Ça doit être vu dans un autre atelier, qui est dans la zone Vallée de la marne. C'est un secteur qui fait la liaison... Bon, d'abord, là, on est à cheval sur des départements qui sont la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne. Ce sont les derniers espaces un peu naturels... Par ici... Du nord-est de la Seine-Saint-Denis. Pour faire simple, on a deux ou trois types d'écosystèmes. Des systèmes de forêt qui subsistent, avec des bois intéressants, riches en amphibiens, et des carrières de gypse qui ont généré des habitats qui ne sont pas inintéressants, car ils présentent de nombreuses mares, zones humides, etc. qui se sont constitués sur d'anciennes carrières. On a également des pelouses calcicoles fraîches, riches en orchidées, très intéressantes

sur le plan des insectes, des populations des chiroptères. Ce secteur-là, qui parvient effectivement à être encore connecté – l'aqueduc de la Dhuys joue là un rôle de connexion qui concerne plutôt la sous-trame herbacée – mais vous avez des forêts qui sont plus à l'est, en Seine-et-Marne.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Deux autres interventions. Il nous restera une demi-heure, ensuite. Avec trois autres cartes.

Jacques LORAIN, Agence des espaces verts (AEV) d'Île-de-France : Pour revenir sur le problème de Montgé et Dammartin... De toute façon c'est la même ride. Coupée effectivement par les deux infrastructures de la Nationale 2 et de la voie ferrée, qui passent sur une espèce de col. On voit bien la dépression où passent les deux infrastructures. Il y a un continuum boisé, des friches, ce genre de choses, et avant que ces infrastructures ne soient devenues infranchissables, ça devait être des connexions parfaites. Et là où vous avez mis... Ce triangle de collision... Voilà... Il faut savoir qu'au niveau de l'urbanisation, c'est une zone d'activités à présent. De 70 ha. Ça vient de sortir. Donc les collisions risquent... les franchissements deviennent de plus en plus aléatoires. Enfin, juste une précision : en collaboration avec le Conseil général 77, l'Agence des Espaces Verts, peut-être avec l'Etat aussi, va lancer une étude fonctionnelle des espaces naturels et forestiers sur le secteur. Fin 2012 ou 2013. Sur le secteur Montgé, la ride, Montgé-Goële, et le fameux Y. Comme le disait Mr Kovacs, on n'a pas beaucoup de données, dans tout ce secteur. On va essayer d'alimenter là-dessus, mais il doit y avoir des connexions. Que ce ne soit pas répertorié pour les grands axes pour les chevreuils, etc. je veux bien, mais deux axes humides font une grande connexion...

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces précisions. Encore deux réponses, et on ne fera pas de temps de réponse car sinon le temps nous manquera pour la suite. Mais on notera évidemment vos remarques.

Intervenant du public : Une idée qui me vient comme ça. Sur les points de rupture de continuités... On mentionne les fronts urbains... S'agissant des points de rupture, on mentionne sur la carte les fronts urbains menaçant les continuums forestiers, mais il me semble qu'il n'y a pas que les fronts urbains qui les menacent, je pense aussi aux grands cours d'eau qui font offices d'infrastructures linéaires, je pense à l'Oise en particulier.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est une autre partie, c'est une autre sous-trame.

Intervenant du public : D'accord. Je m'exprimerai à ce moment-là...

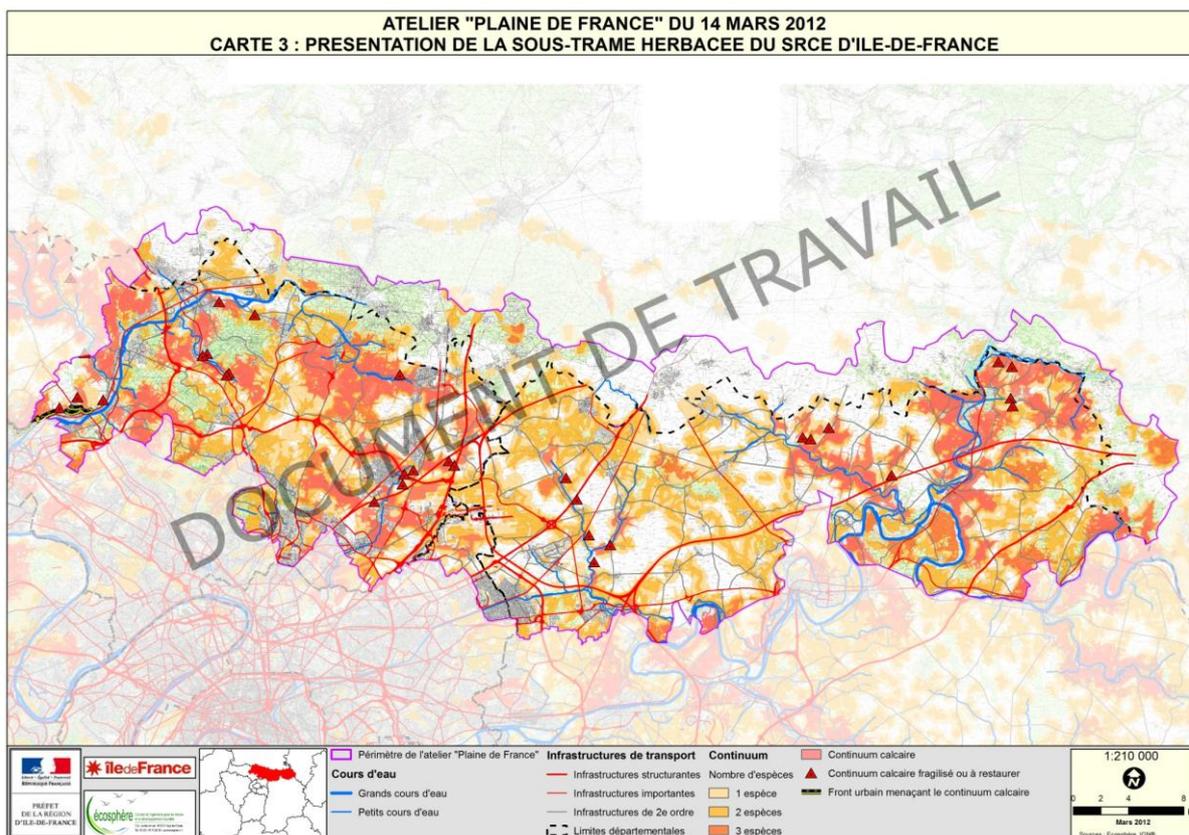
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Et la dernière intervention ?

Patrick DASILVA, CORIF : Je reviens un tout petit peu en arrière. Sur ce qui vient d'être évoqué. Il y a une butte boisée qui est à cheval sur les communes de Moussy-le-Neuf, Longperrier, Othis. C'est une zone boisée, un endroit très « cabanisé », et apparemment il y aurait une volonté des communes de ce secteur de réhabiliter ce site pour en faire une réserve naturelle.

Intervenant du public : C'est la partie Goële-Dammartin, c'est effectivement la zone qui nous intéresse.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Petite précision préalable concernant la carte de la sous-trame herbacée : correction de la légende, ce ne sont pas des « espèces » mais des « guildes d'espèces » qui ont été utilisées.



Patrick DASILVA, CORIF : Sur la question des prairies, des surfaces herbacées, pour la chouette chevêche, il y a une disparition, une régression très importante sur la Plaine de France et la Vallée d'Ysieux. Les rares endroits où il y aura encore des prairies ont souvent été mis en culture. La question des sites de nidification, les vieux arbres, les populations du Vexin et du nord de la Seine-et-Marne sont très fragilisées.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Je confirme.

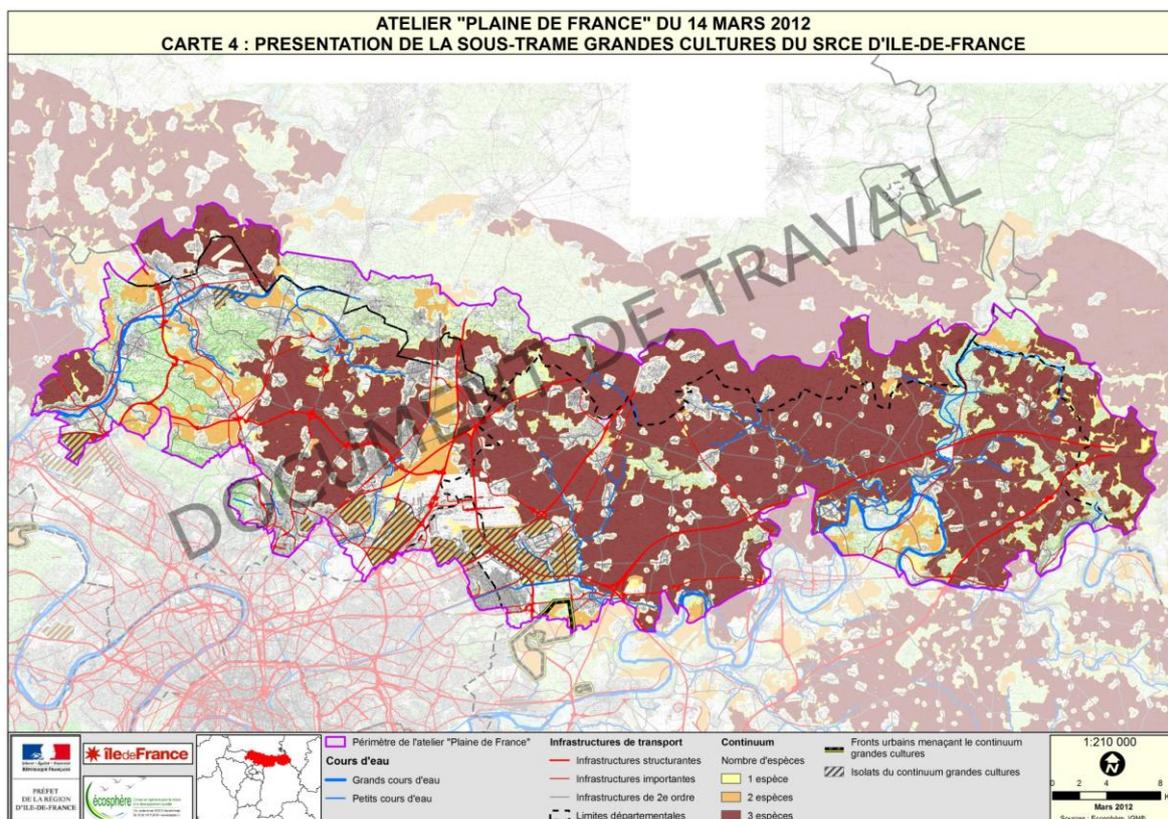
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci beaucoup pour ces précisions. D'autres remarques sur cette carte, sa lisibilité ou son contenu ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Par rapport à l'ensemble des cartes, ne serait-il pas plus judicieux, concernant les axes routiers, de travailler sur le trafic routier, plus que par infrastructure. Puisqu'on peut avoir des routes qui circulent peu et qui permettent le passage, qui sont plus perméables. Par rapport à d'autres, qui sont petites mais qui circulent plus et où le passage est plus dur à franchir. Et, juste pour compléter, deux éléments sur la trame herbacée : les bords de route ont-ils été pris en compte comme trame herbacée ? Et qu'en est-il de la « gestion » (ou du moins va-t-elle apparaître dans les actions préconisées), puisque la trame herbacée ne peut fonctionner que s'il y a une gestion cohérente avec les passages des espèces ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Plusieurs réponses. La couche comportant toutes les infrastructures de transport, de la route au chemin, est intégrée dans notre système, classée en quatre niveaux, selon le trafic, et la typologie de l'infrastructure. Ça va de très peu fractionnant (voire continuité écologique en soi, comme les chemins en terre ou enherbés, etc.) jusqu'à l'autoroute 4 voies. Il se trouve qu'on avait des données et qu'on en a tenu compte. Je ne rentrerai pas dans le détail (sauf si vous le demandez), mais on tient compte à la fois de la structure de l'infrastructure (clôturée, pas clôturée, une seule voie, plusieurs voies, deux voies ou plus...) pareil pour les infrastructures ferroviaires. Dans la deuxième question, tient-on compte des bords d'infrastructures routières ou ferroviaires, oui, mais pas à cette échelle-là. Si on zoome, on voit certaines espèces suivre les bords de route. Tient-on compte de la qualité de ces « berges » ? Non, car cette information ne nous est pas connue. Et y aura-t-il des recommandations en termes de gestion ? Oui.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces réponses sur la méthode de travail. On va devoir passer à la suite, parce que le temps file. Pour ceux qui avaient encore des remarques, prenez des notes écrites, que nous prendrons en compte évidemment.

Echanges relatifs à la sous-trame - grandes cultures



Intervenante du public : Alors, à Beaumont, à côté de l'île des Aubins, ce ne sera plus une zone agricole, 10 ha ne le seront plus, par boisement.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Très bien.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Est-ce que cette présentation suscite d'autres remarques, sur d'autres sujets, sur des actualisations à faire ?

Magalie CASTEX, EPA Plaine de France : J'avais une remarque. Concernant les espèces d'agriculture intensive, dont j'avais cru comprendre qu'elle était pauvre en biodiversité... En regardant votre carte, ce qui apparaît c'est qu'il y a au moins trois guildes d'espèces dans les espaces en marron...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : On a distingué une analyse sur la polyculture, sur les petits bois, les bosquets, etc. des espaces en agriculture intensive. Vous avez des espèces qui recherchent (de tout temps) ces types d'espaces. Il ne faut pas croire que les territoires comme la Beauce sont si pauvres en biodiversité. Ils comprennent relativement peu d'espèces de bosquets, de bois, mais vous avez des espèces particulières que vous pouvez trouver (busards, etc. ; Simply, ce qu'on veut dire, c'est que le choix des cultures intensives – n'oubliez pas que l'on a traité les bois, les bosquets, etc. d'autres sous-trames, mais qu'il y a ensuite une vision globale qui prend en compte les mosaïques de sous-trames, d'espèces et d'habitats – ce choix des grandes cultures se justifie par la volonté d'avoir une diversité « optimale » pour les terres agricoles, ce qui passe par des espaces suffisants pour permettre l'interconnexion, sinon on n'a pas la population qui

va avec. Cela montre aussi les menaces sur les secteurs petits isolés – même si secteur petit et isolé ne signifie pas systématiquement secteur menacé, puisque si c'est une clairière dans un bois, il peut être maintenu agricole pendant très longtemps sans que cela ne pose de problème, mais des fois on voit que c'est lié au front urbain, et c'est cela que l'on a voulu illustrer.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On va prendre deux interventions avant de passer à la 5^{ème} et dernière carte.

Antoine ROULET, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Une chose ne ressort pas, je ne sais pas si ça a sa place ici, les zones de village et autour de Roissy, vont toutes s'agrandir, alors qu'on manque d'espaces agricoles. Ce n'est peut-être pas un front urbain menaçant un continuum, mais ça menace quand même les continuums. Je ne sais pas trop comment le mettre sur la carte.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Sur la carte c'est compliqué... On connaît bien le secteur de Roissy, et d'ailleurs il y a des zones qui ne sont pas si constructibles que ça. Et des villages ont même perdu de la population. Donc ce n'est pas si simple. Mais vous l'avez vu, on a rajouté 200 mètres de pourtours autour du bâti, des cours d'eau, des zones d'exclusion. Mais on n'a pas les espèces aux alentours immédiats du bâti.

Antoine ROULET, Conseil général de Seine-Saint-Denis (93) : Le corridor dont vous avez parlé tout à l'heure entre la Nationale et la voie ferrée, n'y a-t-il pas déjà des isolats à ce niveau ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Sur la carte, ceux-ci figurent en jaune. C'est déjà fragmenté, effectivement. On a considéré les routes et voies ferrées les plus importantes.

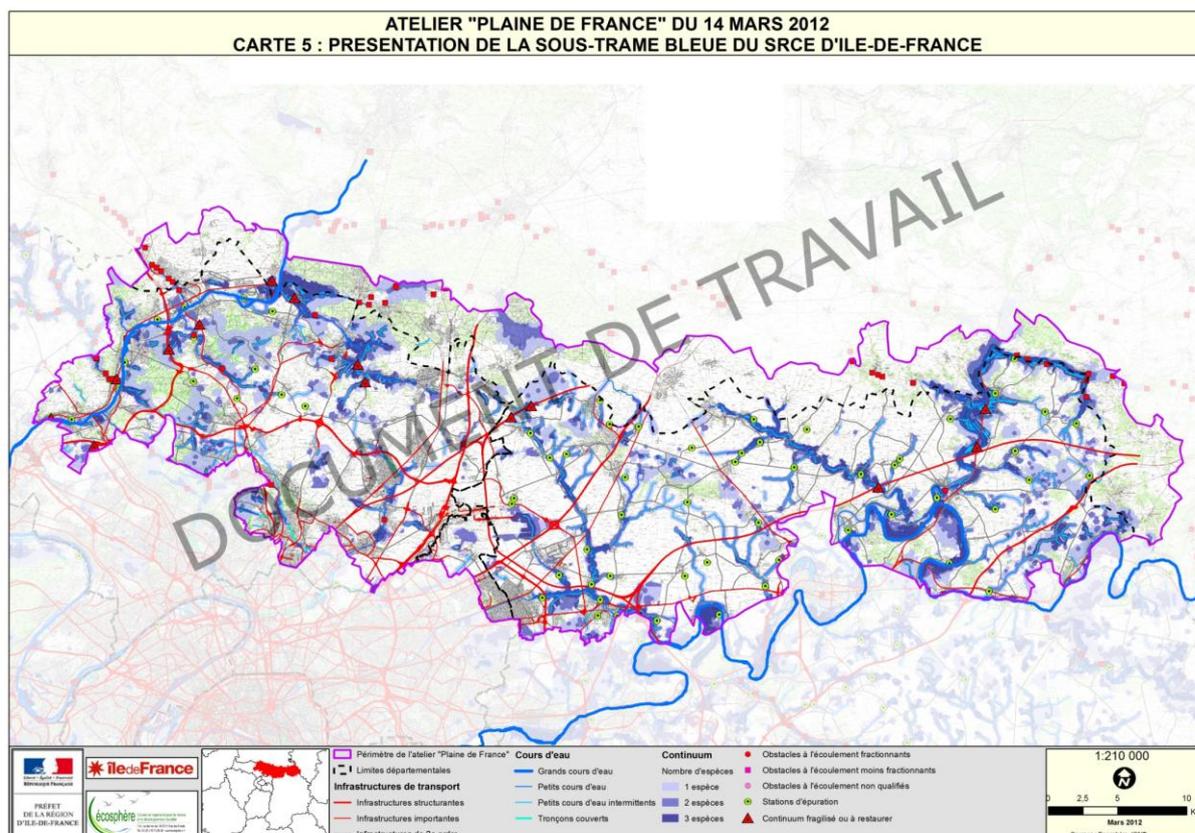
Gaëlle BONNEFOND, DRIEA : Je confirme qu'à l'est et au nord de Roissy, il y a beaucoup de projets de développement, dans le cadre du grand Paris. En fait je m'interrogeais sur la méthode et la suite. Au-delà des isolats d'agriculture, n'y a-t-il pas d'autres manières de faire évoluer la lisière agricole, d'autres façons d'articuler cet impératif avec des projets à venir et qui sont stratégiques pour le développement de ce secteur, et qui font évoluer les espaces agricoles ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Il n'appartient pas au bureau d'études que je représente d'apporter une réponse complète là-dessus, c'est le fruit d'arbitrages qui ne sont pas de notre ressort. Simplement, à ce niveau-là, on identifie les secteurs plus ou moins fragiles et morcelés. Puis des préconisations seront formulées dans le Schéma. Comment on préservera tel ou tel secteur, agricoles, de coulées vertes, qui ont vocation à être urbanisé...

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Effectivement, sortir des enjeux, les localiser, et identifier les zones à enjeux pour interpeller les acteurs révisant le SDRIF notamment, intégrer la biodiversité dans les projets, sont autant d'objectifs qui sont les nôtres. Après, sur tel ou tel espace, il faudra voir une fois les cartes et analyses terminées.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, on va passer à la dernière carte.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Pourquoi n'y a-t-il aucun obstacle à l'écoulement sur la Marne ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Parce que ce n'est pas dans notre zone d'étude.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Il y en a quand même une portion qui se trouve sur notre zone d'étude.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Très peu, on est globalement à l'extérieur.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Dans ce cas, pourquoi le zonage s'est-il établi sur des limites communales, plutôt que sur des limites de cours d'eau ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Il y aura le même atelier concernant la Vallée de la Marne.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Oui, mais en termes de découpage ? C'était juste une remarque sur le fait d'opter pour des frontières naturelles plutôt qu'administratives.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Ce découpage vient du bureau d'études RCT, qui a voulu se rapprocher au mieux, en tenant compte des enjeux hydrographiques, des enjeux agricoles, des cartes d'occupation du sol, des enjeux de biodiversité, etc. mais ça a uniquement vocation à servir de base de travail dans le SRCE, pas à être publié ainsi dans le SRCE. Ce ne sont pas forcément les découpages toujours les plus pertinents, ça a effectivement des limites, mais c'est juste une base de travail.

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne (77) : C'est bien d'avoir pris les obstacles à l'écoulement des cours d'eau. Ce qui serait intéressant, ce sont les échanges latéraux de ces cours d'eau, ce qui passe aussi, en l'occurrence, par l'état des berges.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Le problème c'est que la cartographie sur l'état des berges est en cours d'élaboration à l'échelle régionale. Sur certains secteurs, on a l'information, mais pas sur beaucoup. Vous avez raison, les connexions latérales entre cours d'eau, bordures, sont très importantes et sont traitées.

Sébastien GIRARD, Conseil général Val d'Oise (95) : Juste en forme de petite conclusion, sur l'ensemble des cartes. Je vous remettrai la carte du réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Val d'Oise. Pour bien montrer que ce ne sont pas des espaces verts, et qu'on a bien identifié des zones intéressantes à chaque fois, des lisières, des zones humides... des corridors, des zones intéressantes.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Un mot de conclusion. Vous l'avez vu, on ne peut pas rentrer dans le détail à chaque fois, le territoire comprend trop d'enjeux et est trop dense pour qu'on puisse organiser encore et encore des réunions. En revanche, on vous propose de réagir par écrit, et de nous en informer en nous contactant grâce aux adresses mails affichées. *In fine*, vous aurez accès au compte-rendu de cette réunion, mais aussi à ceux des autres ateliers territoriaux.

Participants

AUGER	Agnès	Environnement 93	jpa.auger@wanadoo.fr
BAGUIER	Brigitte	Commune DAMMARTIN-EN-GOELE	mairie.brigittebaguier@orange.fr
BATTAGLIA	Eric	Commune EZANVILLE	secret.mairie@wanadoo.fr ebattaglia.ezanville@orange.fr
BENHARROUS	Jacques	UNICEM	jacques.benharrous@unicem.fr
BERNARD	Jean-Marc	DRIEE	Jean-Marc-f.BERNARD@developpement-durable.gouv.fr
BONNEFOND	Gaëlle	DRIEA	Gaelle.Bonnefond@developpement-durable.gouv.fr
BORGNE	Catherine	Commune NOISY-SUR-OISE	mairie.de.noisy.sur.oise@wanadoo.fr
BOUCHET	Gilles	Placoplatre	gilles.bouchet@saint-gobain.com
BRITES	David	RCT	d.brites@rct-territoires.com
BUIRON	Philippe	Commune VILLIERS-LE-BEL	dvaillant@ville-villiers-le-bel.fr
BUTARD	Jacques	Nature Environnement 77	jacques.butard@orange.fr
CASTEX	Magali	EPA Plaine de France	m.castex@plainedefrance.fr
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
CHANAL	Eric	SAGE Croult Enghien Vieille Mer	eric.chanal@siah-croult.org
COLAS	Hélène	Région	Helene.COLAS@iledefrance.fr
CORNUT	Sylvain	SIABY	sylvain.cornut@sicteub.org
DASILVA	Patrice	CORIF	patrickdasilva@live.fr
DELMAS	Juliette	SAGE Croult Enghien Vieille Mer	juliette.delmas@sage-cevm.fr
DROUILLY	Odile	CAUE Val d'oise	odile.drouilly@caue95.org

FARVYA	Alban	DRIEE	alban.farvya@developpement-durable.gouv.fr
FEBVRET	Patrice	Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France	p.febvret@ile-de-france.chambagri.fr
FERNANDEZ	Thierry	DRIEE	thierry.fernandez@developpement-durable.gouv.fr
FORET	Joanne	Réseau ferré de France (RFF)	joanne.foret@rff.fr
GALLARD	Benoist	CRIF	benoist.gallard@iledefrance.fr
GARNIER	Sylvie	Val d'Oise Environnement	fam.garnier@laposte.net
GERBAUD	Sophie	ONF	sophie.gerbaud@onf.fr
GIRARD	Sébastien	Conseil Général du Val d'Oise	sebastien.girard@valdoise.fr
GRENEAU	Daphné	SIECCAO	sieccao@gmail.com
HELIN	Christine	DDT de Meaux	christine.helin@sein-et-marne.gouv.fr
HERCENT	Jean-Luc	Parc Naturel Régional Oise Pays de France	jl.hercent@parc-oise-paysdefrance.fr
HULIN	Vincent	Région	Vincent.HULIN@iledefrance.fr
ISAMBERT	Anthony	Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris HSV	aisambert@chasseurdefrance.com
JAMONEAU	Aurélien	DREAL PICARDIE	aurelien.jamoneau@developpement-durable.gouv.fr
KOVACS	Jean-Christophe	Ecosphère	
LAMIDEL	Benjamin	DREAL PICARDIE	benjamin.lamidel@developpement-durable.gouv.fr
LAMOTTE	Paule	Commune ASNIERES-SUR-OISE	asnieres-sur-oise@wanadoo.fr gerard.lamotte0055@orange.fr
LAPORTE	Marc	Conseil Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre (CRPF)	marc.laporte@crpf.fr

LECUIR	Gilles	Natureparif	gilles.lecui@natureparif.fr
LEDEME	Germaine	SIECCAO	sieccao@gmail.com
LEDOUX	Damien	Conseil Général du Val d'Oise	damien.ledoux@valdoise.fr
LOPEZ	Mireille	Nature Environnement 77	aleflo@club-internet.fr
LORAIN	Jacques	AEV	jlorain@aev-iledefrance.fr
LUCET	Stéphane	DRIEE	stephane.lucet@developpement-durable.gouv.fr
MERCIER	Charles	Agence de l'Eau Seine-Normandie	mercier.charles@aesn.fr
PARIS	Jérôme	DRIEA IDF	jerome.paris@developpement-durable.gouv.fr
PARISOT	Christophe	Seine et Marne Environnement	cp@maisondelenvironnement.org direction@me77.fr
PATTEDOIE	Bernard	AESSFG	oaguerre@club-internet.fr
POULET	Isabelle	DRIAAF	isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr
REDON	Francis	Environnement 93	francis.redon@free.fr
RIGAULT	Justine	Conseil général de Seine-Saint-Denis (93)	jrigault@cg93.fr
ROULET	Antoine	Conseil général de Seine-Saint-Denis (93)	aroulet@cg93.fr
TOURNIER-LASSERVE	Marine	Immobilière 3F	marine.tournier-lasserve@groupe3f.fr
VENDRYES	Caroline	DRIEE	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
VERGNOL	Marylène	Conseil Général de Seine-et-Marne	marylene.vergnol@cg77.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.